



L'AGENDA DU SAINT JULIENNOIS



RECENSEMENT
de la population 2019

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Votre participation au recensement est indispensable car elle permettra d'actualiser les données disponibles, très utiles pour éclairer les pouvoirs publics, notamment en matière d'équipements collectifs (crèches, transports, logements, etc...) et préparer l'avenir de notre commune.

La dotation financière versée par l'Etat aux communes dépend également de ces chiffres. Il est obligatoire pour toute personne résidant en France de répondre avec exactitude et dans les délais prescrits. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir répondre au plus tôt en vous rendant sur le site www.le-recensement-et-moi.fr en utilisant le code d'accès et le mot de passe imprimés sur la notice qui vous a été remise par l'agent recenseur. Les informations recueillies sont confidentielles et exclusivement destinées à l'Insee.



E. HUGOU
Maire de Saint Julien le Montagnier

HORAIRES MAIRIE

L'accueil de la mairie est ouvert au public :

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00

Mardi et vendredi de 14h00 à 17h00

Le service urbanisme est ouvert au public :

Lundi – jeudi – vendredi de 8h30 à 12h00

ODEL VAR

Ouverture des inscriptions pour les colonies de vacances d'été à partir du 1^{er} février 2019.
Renseignements auprès de l'Odel Var :
<http://www.odelvar.fr> ou à la mairie de Saint Julien.

INSCRIPTIONS CANTINE / GARDERIE 2019

Les inscriptions pour la cantine et / ou la garderie scolaire (Ecole Jean TAESCA), pour le mois de mars, se font **du 04 au 09 février 2019**. En mairie ou en ligne. Veuillez respecter ces dates.

Pour rappel, les inscriptions hors délai se feront sur la base de 5€ / repas.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS

Le dossier de demande de subvention pour les associations communales est disponible en Mairie ou sur le site de la commune :

<https://www.ville-saint-julien-le-montagnier.fr/>

Il doit être retourné en mairie
au plus tard le 31 mars 2019.

REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

Les attestations **originales** délivrées par les communes **et** les justificatifs de logements vacants sont à transmettre à la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) **impérativement avant le 31 mars 2019.**

CCPV – Avenue de la Foux – 83670 VARAGES
Tél : 04 94 77 18 53 ou
contact@provenceverdon.fr

LOTOS DES ASSOCIATIONS SUR NOTRE COMMUNE

Samedi 23 février 2019

Les Chemins du Patrimoine

Dimanche 24 février 2019

La Boule Montagnette

Samedi 02 mars 2019

Les Moissons d'Antan

Salle des fêtes Maurice Janetti à 16h30

Prix des cartons :

1 carton 4€ / 3 cartons 10€ / 7 cartons 20€

NOUVEAU À SAINT JULIEN

AUTO-BOAT Services : la mécanique à domicile.
Entretien, réparations toutes marques. Service professionnel rapide, tarifs attractifs, mécanique et diagnostic automobile et/ou bateau, chez vous ou sur tout autre lieu de votre choix. Intervention du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00 – Samedi de 8h00 à 12h00.

Contact : Tél : 06 03 80 04 99
auto.boat.services@gmail.com

VACANCES D'HIVER

Les vacances scolaires d'hiver débuteront le samedi 09 février. Reprise des cours le lundi 25 février 2019.

CARTE D'ANCIENS COMBATTANTS Pour la retraite des Anciens Combattants

La nouvelle loi de finance 2019 prévoit que les personnes ayant effectué leur service militaire en Algérie, entre le 01/01/1962 et le 31/12/1964, peuvent prétendre à être titulaire de la **carte « d'Ancien Combattant »**, et ainsi peuvent faire valoir leur droit à la **« Retraite du Combattant »**. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de l'Association des Anciens Combattants Ginasservis - Saint-Julien :

Par courriel : a.c.gina.stju@orange.fr

Par téléphone : La secrétaire C. Reig-Vilas 04 94 80 08 47 / Le trésorier J.P. Guernion 04 98 05 01 91

Par courrier : à déposer dans les boîtes aux lettres de l'association en Mairie de Ginasservis ou de Saint Julien.

ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR – Mois de février

Mardi 05	14h30 Loto
Jeudi 07	14h30 Permanence et jeux de société
Mardi 12	14h30 Après-midi récréatif avec crêpes
Jeudi 14	Journée de démonstration organisée par Florilège 9h30 Présentation des produits bien-être Repas de midi offert aux participants présents par la société Florilège Après-midi permanence et jeux de société
Mardi 19	14h30 Loto goûter
Jeudi 21	10h00 C.A / 14h30 Permanence et jeux de société
Samedi 23	16h30 Loto des Chemins du Patrimoine, salle des fêtes Maurice Janetti
Dimanche 24	16h30 Loto de la Boule Montagnette, salle des fêtes Maurice Janetti
Mardi 26	14h30 Permanence et jeux de société

Tél : 04 98 05 03 88 / Présidente : 04 94 80 05 32
age.dor@orange.fr

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

L'amicale des Donneurs de Sang de Saint Julien Le Montagnier vous informe que son assemblée générale aura lieu le mardi 5 mars 2019 à 18h00 dans la salle de l'office de tourisme.

L'association est à la recherche de nouveaux donateurs, le don de sang sauve des vies tous les jours, mais pour que les malades puissent être soignés, il faut que des personnes en bonne santé fassent un petit geste en venant donner leur sang lors des collectes.

Dates des collectes 2019 sur Saint Julien Le Montagnier (Salle des fêtes Maurice Janetti) :

Le lundi 3 Juin de 15h à 19h30

Le lundi 23 Septembre de 15h à 19h30

et dans les communes environnantes :

A Vinon sur Verdon : les vendredis 1 Mars, 10 Mai, 20 Septembre et 29 Novembre

A La Verdrière : Mercredi 3 Avril et les lundis 5 Aout et 25 Novembre

Association le Vieux Village de Saint Julien le Montagnier - AVV

L'Association le Vieux Village de Saint Julien le Montagnier – AVV, en collaboration avec l'association Alpes de Lumière, a écrit une monographie sur le site du Vieux Village, intitulée « Saint Julien le Montagnier, un éperon habité ».

Pour raconter un tel lieu, le donner à découvrir ou redécouvrir, il fallait des regards entrecroisés de ceux qui l'habitent, le connaissent, l'aménagent, le font vivre. C'est pourquoi se font écho les approches de géologues, géographes, archéologues, historiens, architectes, urbanistes, paysagistes, artistes et poètes.

Le tout mis en lumière par une iconographie abondante : photographies, aquarelles, dessins, plans et élévations de qualité qui donnent à comprendre chaque page...

Cet ouvrage est disponible dès à présent auprès de :

L'Association le Vieux Village de Saint Julien le Montagnier
24, la calade - Vieux Village - 83560 Saint-Julien-le-Montagnier
Tél : 04 94 86 76 75 - avv83560@gmail.com.

D'autres points de vente vont être mis en place très prochainement et seront communiqués sur un prochain agenda du Saint Juliennois, ainsi que sur le site internet de l'association :

<http://avv83560.wixsite.com/avv83560>

ÉTAT CIVIL Décembre 2018 – Janvier 2019

Naissances :

RAJCHERT Eléna née le 20 décembre

GONCALVEZ Lou née le 23 décembre

LEGALLAND Théo né le 31 décembre

GOMEZ Marius né le 22 janvier

Décès :

MUSCARDINI Thérèse veuve SAHNER décédée le 08 janvier

HUET Léone veuve CHARPENTIER décédée le 08 janvier

CHABAUD Mireille veuve TRUFFIER décédée le 17 janvier

BROCARD Pauline veuve AUDIBERT décédée le 18 janvier

BRAYER Christiane décédée le 19 janvier

AMIEL Henri décédé le 28 janvier

VASSALLO Liliane veuve MURAIRE décédée le 28 janvier

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

La commune de Saint Julien Le Montagnier vous informe qu'environ 95 % de la superficie de la commune est soumise aux Obligations Légales de Débroussaillement (seul le centre de Saint Pierre n'y est pas soumis).

Le débroussaillement sur 50m autour des maisons et des chemins qui y mènent est une obligation pour éviter les ravages des feux de forêt.

Lors d'un incendie, l'absence de débroussaillement met en péril votre habitation et peut jouer sur les indemnisations des assurances.

À noter que sur le département du Var, il y a 15 à 20 communes qui sont contrôlées chaque année par l'ONF (Office National des Forêts).

Une réunion d'informations sera organisée sur les Obligations Légales de Débroussaillement courant mars 2019. Vous en serez informés.

LE SAMEDI 9 MARS, C'EST L'OUVERTURE DE LA PÊCHE DE LA TRUITE !

De 6 à 74 euros, la carte de pêche permet de pratiquer son loisir toute l'année, proche de chez soi et dans le Var, soit sur 900 km de rivières et fleuves et plus de 3000 hectares de lacs et étangs. Elargissez vos horizons avec la carte majeure interfédérale pour pêcher dans 90 autres départements (96 euros) !

Pour les pêcheurs occasionnels, optez pour la carte « journalière » ou « hebdomadaire ».

Rendez-vous sur le site officiel www.cartedepeche.fr et choisissez votre loisir à la carte !

Pour connaître toutes les informations sur la pêche dans le Var et se renseigner sur l'Association de pêche la plus proche, rendez-vous sur www.pechevar.fr.

CAMPAGNE NATIONALE DE COMMUNICATION DE L'AMF

(Association des Maires de France) :

LA COMMUNE, CLÉ DE VOÛTE DE LA RÉPUBLIQUE DU QUOTIDIEN

Afin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée, l'AMF lance une campagne de communication nationale signée « Les maires de France » et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens.

« Il ne s'agit pas d'une campagne de promotion de l'AMF mais d'une campagne d'explication qui permettra de restituer la place essentielle du maire dans l'équilibre républicain », souligne François Baroin, président de l'AMF.

Cette campagne est pensée comme un appel. Un appel de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même pour mettre en lumière l'engagement quotidien et le dévouement du maire et de ses équipes, pour le bien-être et le développement de leurs communes. L'AMF souhaite que cette campagne soit la plus visible possible dans le but de mobiliser l'opinion publique et d'inciter les citoyens à soutenir l'indispensable échelon démocratique communal.

Cette campagne permettra d'interpeller l'opinion publique sur les différentes missions de proximité assurées par la commune et ses élus, permettra également à ces derniers de valoriser leur engagement quotidien, celui de leurs équipes municipales et de leurs agents. La commune est au rendez-vous des temps forts de la vie de chaque citoyen.

Cette grande campagne sert une grande ambition : replacer la commune au cœur de l'édifice républicain.

Elle sera visible dans tous les territoires, dans chacune des 35 357 communes de France, de la métropole au plus petit village. Par delà leur diversité, les communes sont unies par le même destin, celui du seul maillon démocratique en prise directe avec le réel.

L'AMF veut rappeler l'utilité profonde de la commune, autant dans l'incarnation de l'idéal républicain que dans la réponse concrète aux attentes du quotidien. (Communiqué de l'AMF.)

Je vous rappelle qu'un cahier de doléances est à votre disposition dans le hall de la mairie. (E. HUGOU)